

Conditions de transport des piles et batteries au lithium

Les piles et batteries au lithium sont potentiellement dangereuses lorsqu'elles sont transportées sans précautions. Le risque principal est l'embrasement, causé par un choc, un problème d'assemblage ou une forte augmentation de la température.

Les conditions de transport des appareils électroniques et de leurs batteries de rechange varient selon :

- l'énergie en watt/heures (Wh), pour les batteries au lithium ionique, lithium polymère, lithium Iron phosphate (LifePO4), etc.,
- la quantité en grammes (g) de lithium pour les batteries au lithium métal, alliage au lithium, etc.

Appareils électroniques portables (liste non exhaustive)	Énergie (Wh) / Quantité (g)	Configuration	Bagage cabine	Bagage enregistré en soute
Appareils destinés à un usage personnel : concentrateurs d'oxygène personnels (POC), caméscopes, appareils photo, téléphones mobiles, ordinateurs portables, tablettes, drones, outillages électroportatifs...	≤100 Wh ≤ 2 g	Batteries contenues dans un appareil	OUI	OUI
		Batteries supplémentaires de rechange* (y compris les chargeurs externes de type Power Bank)	OUI Quantité limitée à une utilisation personnelle	NON
Appareils médicaux et autres appareils : défibrillateurs externes automatiques (DEA), nébuliseurs, appareils de ventilation en pression positive continue (CPAP), caméras vidéo, drones, outillages électroportatifs...	>100 Wh et ≤160 Wh > 2 g et ≤ 8 g	Batteries contenues dans un appareil	OUI	OUI
		Batteries supplémentaires de rechange* (y compris les chargeurs externes de type Power Bank)	OUI 2 par personne maximum	NON
Outillages électroportatifs, moyens de locomotion électrique... et leurs batteries de rechange.	>160 Wh > 8 g	INTERDITS EN BAGAGE TRANSPORT FRET UNIQUEMENT		

* Les bornes des batteries supplémentaires de rechange, transportées dans les bagages en cabine, doivent être protégées des courts-circuits. Elles doivent être isolées avec de l'adhésif et placées dans des sacs plastiques individuels, dans leur emballage d'origine, ou dans une enveloppe de type Li-Po Guard.

Fauteuils roulants et autres moyens de déplacement (à l'usage des passagers à mobilité réduite) alimentés par des batteries au lithium :

Les batteries démontables dont l'énergie est supérieure à 300 Wh ne sont pas acceptées à bord.

Note :

L'énergie en watt-heures, requise par la réglementation, peut ne pas être indiquée sur la batterie. Il vous appartient alors de la déterminer. Elle peut être calculée de la manière suivante à partir du voltage (V) et de l'ampérage (Ah) :

$$\text{Énergie (Wh)} = 2 \text{ V} \times 0,5 \text{ Ah} = 1 \text{ Wh.}$$